



**DECLARATION OF MINOR PROCESSING IN THE TERRITORY OF A NON-PARTY (CIFTA)
DÉCLARATION DE TRAITEMENT MINEUR SUR LE TERRITOIRE D'UNE PARTIE NON SIGNATAIRE (ALÉCI)**

**PLEASE TYPE OR PRINT (attach additional pages if more space is required)
VEUILLEZ DACTYLOGRAPHIER OU ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES (joindre des pages supplémentaires au besoin)**

A link to the Portable Document Format (PDF) of this form is provided below. The content of the form is duplicated in HTML following the PDF link.

[PDF \(139 Kb\)](#) [[help with PDF files](#)]

Un lien vers ce formulaire en format de document portable (PDF) est fourni ci-dessous. Le contenu du formulaire est reproduit en format HTML après le lien PDF.

[PDF \(139 Ko\)](#) [[aide sur les fichiers PDF](#)]

1. The goods (except for textiles and textile articles of Chapter 50 through 63) described in field 2 below arrived at this premise from: Les marchandises décrites dans le champ 2 ci-dessous (à l'exception des textiles et ouvrages en ces matières en vertu des Chapitres 50 à 63) sont arrivés:	
Company Name - Nom de la société	
Company Address - Adresse de la société	Invoice number - Numéro de facture
	Invoice date - Date de facture
2. Description of Goods (see reverse) imported into the territory of a non-Party as defined in the <i>CIFTA Tariff Preference Regulations</i> . Description des marchandises (voir au verso) importées sur le territoire d'une partie non signataire tel que défini dans le <i>Règlement sur la préférence tarifaire (ALÉCI)</i> .	
For goods listed in Field No. 2, did your company perform minor processing (see reverse for definition) or any processing that did not increase the transaction value of the goods by greater than ten per cent? Votre société a-t-elle procédé à un traitement mineur (voir la définition au verso) ou tout autre traitement des marchandises énumérées dans le champ n° 2 qui n'a pas augmenté la valeur transactionnelle des marchandises au-delà de dix pour cent?	
<input type="checkbox"/> NO , go to Field Nos. 3, 5 and 6 NON , passer aux champs nos 3, 5 et 6	<input type="checkbox"/> YES , go to Field Nos. 4, 5 and 6. OUI , passer aux champs nos 4, 5 et 6
3. I certify that the goods listed above in field 2, after being released from customs control in the territory of a non-Party as defined in the <i>CIFTA Tariff Preference Regulations</i> , have not undergone any processing other than storage or shipment. Je déclare que les marchandises énumérées dans le champ 2 ci-dessus n'ont pas subi de traitement autre que l'entreposage ou l'expédition après avoir été dédouanées par l'administration douanière sur le territoire d'une partie non signataire tel que défini dans le <i>Règlement sur la préférence tarifaire (ALÉCI)</i> . <input type="checkbox"/>	
4. The minor processing or the processing (that did not increase the transaction value of the goods by greater than ten per cent) that has been carried out on the goods listed in field 2 is as follows. Fully describe the processing carried out: Le traitement mineur ou tout autre traitement effectué sur les marchandises énumérées dans le champ 2 (et n'ayant pas augmenté la valeur transactionnelle des marchandises au-delà de dix pour cent) est le suivant. Décrivez en détail le traitement effectué :	
5. Description of Goods (see reverse) exported from the territory of a non-Party as defined in the <i>CIFTA Tariff Preference Regulations</i> . Description des marchandises (voir verso) exportées d'un territoire d'une partie non signataire tel que défini dans le <i>Règlement sur la préférence tarifaire (ALÉCI)</i> .	
6. I CERTIFY that - J'ATTESTE que :	
The information on this document is true and accurate. Les renseignements fournis dans le présent document sont véridiques et exactes.	
This Declaration consists of _____ page(s), including all attachments. La présente déclaration comprend _____ page(s) y compris les pièces jointes.	
Authorized signature - Signature autorisée	Company Name - Nom de la société
Name - Nom	Title - Titre
Date (dd-mm-yyyy) - Date (jj-mm-aaaa)	Telephone - Téléphone
	Facsimile - Télécopieur

INSTRUCTIONS AND DEFINITIONS

INSTRUCTIONS ET DÉFINITIONS

General Instructions

In order for Canadian importers to claim preferential tariff treatment under CIFTA, this form is required to be completed by the exporters in the territory of one of the non-Parties (as defined in the *CIFTA Tariff Preference Regulations*) under certain circumstances as listed below. Please note that the company name and address in Field 1 is the company name and address of the Israeli exporter in Israel. Additional information to this form may also be required.

Complete this form if:

1. qualifying goods entered the commerce of the territory of a non-Party from Israel (see definition below) (see box 3);
2. minor processing is performed on qualifying goods in the territory of a non-Party (see box 4)
3. any processing is performed in the territory of a non-Party on qualifying goods that does not increase the transaction value of these goods by greater than ten per cent (see box 4)

DO NOT complete this form if:

1. the goods are textiles and textile articles of Chapter 50 through 63.
2. the goods are passing through the territory of a non-Party to Canada but remain under customs control in the non-Party.
3. more than minor processing occurs in the territory of a non-Party.
4. the goods were subject to any processing that increased their transaction value by greater than ten per cent.

Definitions:

alteration means a modification, other than a repair, that does not include an operation or process that either destroys the essential characteristics of a good or creates a new or commercially different good;

description of goods : include such information as the HS classification number to six or eight digits, quantity, value, weight, marks and numbers;

minor processing means:

- (a) mere dilution with water or any other substance that does not materially alter the characteristics of the good;
- (b) cleaning, including removal of rust, grease, paint or any other coating;
- (c) applying any preservative or decorative coating, including any lubricant, protective encapsulation, preservative or decorative paint, or metallic coating;
- (d) trimming, filing or cutting off small amounts of excess material;
- (e) packing, repacking, labelling or relabeling of the good for transport, storage or sale; and
- (f) repairs or alterations, washing, laundering or sterilizing;

non-Party

means:

- (a) the Member States of the European Free Trade Association;
- (b) the Member States of the European Union;
- (c) the Hashemite Kingdom of Jordan;
- (d) Mexico; or
- (e) the United States of America.

repair

means the adjustment of a machine, instrument, electrical device or other article, including replacing or refitting parts to restore the article to its original operating condition;

United States means:

- (i) the customs territory of the United States, which includes the 50 states, the District of Columbia and Puerto Rico,
- (ii) the foreign trade zones located in the United States and Puerto Rico, and
- (iii) any areas beyond the territorial seas of the United States within which, in accordance with international law and its domestic law, the United States may exercise rights with respect to the seabed and subsoil and their natural resources.

Instructions générales

Pour avoir droit au traitement tarifaire préférentiel prévu par l'ALÉCI, les importateurs Canadiens doivent faire remplir le présent formulaire par les exportateurs sur le territoire d'une partie non signataire tel que défini dans le *Règlement sur la préférence tarifaire (ALÉCI)* selon certaines circonstances sous-mentionnées. Veuillez prendre note que le nom et l'adresse de la société du champ n°. 1 est le nom et l'adresse de l'exportateur Israélien en Israël. Des renseignements supplémentaires pourraient également être requis, en plus du formulaire.

Veuillez remplir le formulaire dans les cas suivants :

1. les marchandises admissibles sont entrées sur le territoire d'une partie non signataire direct d'Israël (voir définition ci-dessous) (voir la case 3);
2. le traitement mineur est effectué sur des marchandises admissibles sur le territoire d'une partie non signataire (voir la case 4)
3. tout traitement qui est effectué sur le territoire d'une partie non signataire sur des marchandises admissibles n'a pas augmenté la valeur transactionnelle de celles-ci au-delà de dix pour cent (voir la case 4)

NE PAS remplir le présent formulaire si :

1. les marchandises sont des textiles et ouvrages en ces matières en vertu des Chapitre 50 à 63.
2. les marchandises expédiées vers le Canada passent par le territoire d'une partie non signataire mais restent sous le contrôle douanier dans ce territoire d'une partie non signataire.
3. un traitement autre qu'un traitement mineur est effectué sur le territoire d'une partie non signataire.
4. les marchandises ont fait l'objet d'un traitement qui a augmenté leur valeur transactionnelle au-delà de dix pour cent.

Définitions :

Description des marchandises : comprend des renseignements comme le numéro de classement du SH jusqu'à six ou huit chiffres, la quantité, la valeur, le poids, les marques et les numéros.

Modification désigne une transformation, autre qu'une réparation, qui ne comporte aucune opération ni aucun processus ayant pour effet de détruire les caractéristiques essentielles d'un produit ou de créer un produit nouveau ou commercialement distinct.

Traitement mineur s'entend, à l'égard d'un produit :

- a) d'une simple dilution dans l'eau ou dans toute autre substance qui ne modifie pas sensiblement les caractéristiques du produit;
- b) du nettoyage, y compris l'enlèvement de la rouille, la graisse, la peinture ou tout autre revêtement;
- c) de l'application de tout revêtement préservatif ou décoratif, y compris un lubrifiant, une capsule protectrice, une peinture protectrice ou décorative ou un revêtement métallique;
- d) du rognage, limage ou découpage de petites quantités de matière excédentaire;
- e) de l'emballage, le réemballage, l'étiquetage ou le réétiquetage du produit pour le transport, le stockage ou la vente;
- f) des réparations ou modifications, du lavage, du lessivage ou de la stérilisation.

d'une partie non signataire

S'entend :

- a) des États membres de l'Association européenne de libre-échange;
- b) des États membres de l'Union européenne;
- c) du Royaume hachémite de Jordanie;
- d) du Mexique; ou
- e) des États-Unis d'Amérique.

réparation

signifie le réglage d'une machine, d'un instrument, d'un dispositif électrique ou d'un autre article, y compris le remplacement ou le remontage des pièces visant à rétablir l'état de fonctionnement initial.

États-Unis s'entend :

- i) le territoire douanier des États-Unis, lequel comprend les 50 états, le District de Columbia et Porto Rico,
- ii) les zones franches situées sur le territoire des États-Unis et à Porto Rico, et
- iii) les régions s'étendant au-delà des eaux territoriales des États-Unis et qui, conformément au droit international et à la législation intérieure des États-Unis, sont des régions à l'égard desquelles les États-Unis sont habilités à exercer des droits pour ce qui concerne les fonds marins et leur sous-sol ainsi que leurs ressources naturelles.